



Commune de TAIRAPU-EST

N°52/2023/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de convocation	25/08/2023
Date d'affichage	25/08/2023
Date de séance	31/08/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le trente-un- du mois d'août à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	24	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	04	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	05	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	28	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	28	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
Délibération N°52/2023/CTE <i>Portant modification de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau 2023</i> <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X			X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale		X	Sandra WINCHESTER	X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X				
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X				
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X	Mario SIE	X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO	X		
	RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal		X					
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal		X					
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X			X			
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X			

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°52/2023/CTE**

OBJET : Portant modification de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau 2023

Fortement sollicité pour intervenir sur l'ensemble des quatre communes avec des moyens techniques existants qui ne permettent pas toujours de répondre aux demandes des usagers, par nécessité de service et au vu des urgences à gérer, le service hydraulique fait appel aux prestataires environnant, notamment pour la location d'engin de chantier.

Compte tenu du soutien récemment accordé à la commune par la Délégation pour le développement des communes à hauteur de 40% pour l'acquisition d'un PEL JOB (arrêté 1108CM/CM du 13 juillet 2023), le recours au secteur privé pour ce type de prestation devrait être moins fréquent.

La régie de recettes de l'eau fait état de recettes antérieures dont le recouvrement semble compromis. Aussi, afin de pouvoir constater ces charges exceptionnelles, une enveloppe complémentaire d'un million est inscrite au chapitre « 67 ».

L'équilibre budgétaire est maintenu avec la révision de certaines recettes tenant compte de la situation budgétaire au 31 juillet 2023.

Il est donc proposé de modifier la section de fonctionnement en conséquence :

Imputation /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation /fonction	Libellés	Montants
60628/811	Fournitures non stockées	-7 000 000	6419/811	Remboursement (rémunération perso.)	+1 400 000
60632/811	Petit équipement	+7 000 000	704/811	Travaux	+1 600 000
6135/811	locations mobilières	+2 000 000			
673/811	Titres annulés (ex ant)	+1 000 000			
	Total dépenses	+ 3 000 000		Total recettes	+ 3 000 000

Tel est le projet de délibération qui est proposé au Conseil Municipal



DELIBERATION N°52/2023/CTE du 31/08/2023

Portant modification de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau 2023

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n° 71/1028 du 21 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
- Vu le budget annexe de l'eau 2023 ;
- Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie de l'eau du 30 août 2023 ;
- Ouï l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 31 août 2023

ADOPTE

Article 1^{er} : La section de fonctionnement du budget annexe de l'eau 2023 est modifiée de la manière suivante :

Imputation /fonction	Libellés	Mouvements de crédits	Imputation /fonction	Libellés	Montants
60628/811	Fournitures non stockées	-7 000 000	6419/811	Remboursement (rémunération perso.)	+1 400 000
60632	Petit équipement	+7 000 000	704/811	Travaux	+1 600 000
6135/811	locations mobilières	+2 000 000			
673/811	Titres annulés (ex ant)	+1 000 000			
Total dépenses		+ 3 000 000	Total recettes		+ 3 000 000

Article 2 : Le montant global de la section de fonctionnement du budget annexe de l'eau 2023 est arrêté de nouveau comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 176 258 287 F CFP
Recettes de fonctionnement : 176 258 287 F CFP

Article 3 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

JAMET Anthony

Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 04 SEP. 2023